

Conseil National des Universités
Sous-section 50 01
Rhumatologie

MODALITES DU CONCOURS 2024
POUR LES PU-PH ET MCU-PH
(Actualisation 2024)

PRESIDENT

René-Marc FLIPO

PU-PH

Béatrice Bouvard

Arnaud Constantin

Cécile Gaujoux Viala

Pascal Richette

Thao Pham

Thierry Schaeverbeke

Jérémie Sellam

Olivier Vittecoq

MUC-PH

Fabienne Coury-Lucas

Christelle Sordet

Franck Verhoeven

Les épreuves du concours d'aptitude aux fonctions de PU-PH, MCU-PH et Professeur Associé en Rhumatologie comportent :

- Une épreuve pédagogique orale
- L'analyse du dossier et présentation orale des titres et travaux, et du projet hospitalo-universitaire du candidat

Les épreuves du concours doivent être précédées (sauf exception) d'une préaudition qui porte sur une épreuve pédagogique orale et l'analyse du dossier du candidat avec exposé des titres et travaux. Cette préaudition conduit à la formulation d'un avis soit favorable au passage des épreuves du concours d'aptitude aux fonctions de MCU-PH et/ou PU-PH dans les 3 années qui suivent, soit en recommandant une nouvelle préaudition voire encore en émettant un avis défavorable pour toute présentation ultérieure au CNU. Un avis favorable ne peut être délivré que si le candidat a validé la totalité du prérequis au moment de la préaudition ou la quasi-totalité sous réserve d'un échéancier défini (validation de la mobilité... date de soutenance de l'HDR...).

Cet avis est transmis par le président de la sous-section et adressé au chef de service et/ou responsable du département universitaire de rhumatologie. Un avis favorable sera en règle transmis simultanément au Doyen et/ou Président de l'université locale où postule le candidat. La préaudition est souhaitée comme devant être la plus précoce possible et, sauf exception, au moins deux ans avant l'audition définitive. Les candidats préauditionnés pourront faire l'objet d'un suivi et d'une possible réaudition.

Les préauditions peuvent être précédées ou suivies d'une visite sur site par un ou plusieurs membres de la sous-section. Les visites sur site peuvent être à l'initiative du CNU ou du chef de service/responsable du département universitaire afin notamment de rencontrer le Doyen et/ou Président de CME et/ou responsable hospitalo-universitaire de la discipline. L'objectif principal de cette visite est d'évaluer la stratégie locale de développement de la rhumatologie et l'intégration du candidat.

EXPOSE DES TITRES ET TRAVAUX

Celui-ci repose sur un document dactylographié reprenant l'ordre actuellement proposé par le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Activités d'enseignement
- Activités de recherche
- Activités de diagnostic et de soins
- Responsabilités collectives/fonctions d'intérêt général
- Comités et expertises
- Collaborations internationales

Ce document doit commencer par un court CV introductif comprenant notamment l'âge du candidat, sa fonction actuelle et les prérequis remplis.

Ce document doit être adressé au Président de la sous-section 50.01 mais aussi à l'ensemble des membres de la sous-section. Il est conseillé aux candidats de contacter leurs rapporteurs dès réception de la convocation pour questions éventuelles et demande d'éléments complémentaires. Un rendez-vous présentiel ou distanciel est possible.

Le jour du concours le candidat dispose d'une trentaine de minutes pour effectuer l'exposé reprenant les points essentiels de son dossier de titres et travaux mais en insistant sur son projet. Cet exposé est suivi d'une discussion après avis des rapporteurs.

A – Présentation des activités d'enseignement

La présentation des activités d'enseignement doit suivre les différents chapitres actuellement mis en avant dans le dossier du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- Charges d'enseignement
- Direction, responsabilités d'enseignement au sein de la faculté
- Modules, années, cycles, appartenance à une commission pédagogique
- DES, DESC, DU, DIU, Master
- Evaluation de l'enseignement
- Direction de thèse de Docteur en Médecine ou pharmacie
- Responsabilités nationales ou internationales
- Actions de FMC et grand public
- Publications didactiques dont la revue du rhumatisme
- Expérience / reconnaissance

Les activités d'enseignement se verront attribuer une note A, B, C ou D.

Il est fortement souhaité d'y joindre la grille et le score SIAPS.

B - Présentation des activités de recherche

Les candidats doivent mettre en avant leur apport personnel en indiquant les conditions de déroulement et d'encadrement de leur activité de recherche, ses thèmes et ses résultats, ses projets et ses perspectives. Les activités de recherche sont présentées :

- Publications dans des revues indexées :
 - *les publications sont présentées par ordre chronologique en indiquant la totalité des auteurs, en soulignant le nom du candidat. Il est suggéré de préciser le type d'article et l'impact factor à la date de préaudition ou audition. Seuls les travaux définitivement acceptés pour publication sont pris en compte
 - * la liste des publications reprend les articles originaux, revues générales, analyses systématiques et/ou méta-analyses, éditoriaux, recommandations, cas cliniques et lettres....
- Pour les congrès et présentations orales ou affichées : il est demandé de ne faire figurer que les 4 dernières années et en se limitant à celles dans lesquelles le candidat est 1^{er} ou dernier auteur ou ayant assuré la présentation

Principe de notation : (points CNU)

1 – les revues sont classées en 5 catégories :

- | | | |
|----|------------|--|
| a) | 500 points | Impact factor >10 |
| b) | 350 points | Impact factor >5 |
| c) | 250 points | Impact factor >4 |
| d) | 150 points | Impact factor >3 |
| e) | 50 points | Impact factor >1 (seulement pour une place en 1 ^{er} ou dernier auteur) |

2 – les coefficients suivants sont appliqués : (pour les articles IF>3)

Selon le type de publication

- Article original : 1
- Revue générale, mise au point, éditorial : 0.7
- Lettre, cas clinique : 0.3

Selon le rang parmi les auteurs

- Premier : 1
- Deuxième : 0.5
- Troisième : 0.3
- Dernier : 1

Les présentations lors des congrès ne sont pas prises en compte dans la notation. Pour les revues systématiques de la littérature, une seule peut être prise en compte au titre d'un article original. La ou les autres est (sont) considérée(s) comme des revues générales

NB : Les publications dans les revues dites « prédatrices » ne seront plus prises en compte à partir de 2025.

Dans le document cette partie se terminera par le calcul du nombre de point CNU, score SIGAPS et H-index du candidat au moment de la soumission de son dossier.

3- Points supplémentaires :

- HDR : 100 points (pour le concours MCU-PH seulement). Il est fortement recommandé de ne pas prendre dans le jury d'HDR un membre CNU
- Recommandations et expertises effectuées par des groupes de travail (Autorités de santé, SFR, autre société savante et à l'exclusion des groupes de travail sponsorisés), et si le candidat est responsable du travail (chargé de projet, fellow) : 100 points maximum
- Publication d'au moins un article (article original) dans Joint Bone Spine en premier ou dernier auteur : 100 points

Implications dans des PHRC / SPIC / Contrat de recherche / Essais cliniques/ Gestion de cohortes (membre du CS et/ou du comité de pilotage) : 100 points

- Subventions obtenues pour des projets de recherche
- Appartenance à une structure de recherche labélisée
- Direction / animation d'une équipe de recherche
- Encadrement de Master et Doctorants
- Valorisation de la recherche
- Rayonnement : conférences comme invité, responsabilités éditoriales, jury de thèse/HDR, organisation de congrès, journées d'étude
- Appartenance à des comités de lectures / comités de rédaction

4- Prérequis nécessaire pour prise en considération des dossiers de candidature :

a) pour le concours du PU-PH :

Thèse de science + HDR + mobilité :

- Total de point CNU >1500

Et

- Au moins 3 publications d'impact factor > 4 (article original en 1^{er} ou dernier auteur / une seule analyse systématique ne pouvant être prise en compte)
- Au moins une publication dans JBS en 1^{er} ou dernier auteur

Et

- Au moins 400 points SIGAPS

b) pour le concours de MCU-PH

Au moins l'obtention d'un master 2 et :

- Total > à 800 points CNU

Et

- Au moins 2 publications d'impact factor >3 (article original signé en 1^{er} ou dernier auteur)
- Au moins 1 publication dans Joint Bone Spine en 1^{er} ou dernier auteur est recommandée

Et

- Au moins 200 points SIGAPS

C – Présentation des activités de diagnostic et de soins

- Activités cliniques ou médico-techniques
- Activités de recours et de référence
- Activités innovantes
- Notoriété : lisibilité de l'activité, reconnaissance nationale et internationale
- Responsabilités : Unité Fonctionnelle / Service / Pôle

Ce chapitre doit être précédé d'une présentation générale du service hospitalier (modalités, types d'hospitalisation, effectifs hospitalo-universitaires et hospitaliers, nombre de lits... nombre de consultations...).

D – Responsabilités collectives /Fonctions d'intérêt général

- Au sein des conseils facultaires, universitaires, hospitaliers
- Au sein de commissions nationales et internationales
- Au sein des sociétés savantes
- Contribution à la reconnaissance et à la pérennité de la discipline au niveau local et national

E – Comités et expertises

- Revues
- CNCI
- Autre

F- Collaborations internationales

- Soins
- Recherche et enseignement

G- Présentation du projet hospitalo-Universitaire

Le candidat devra présenter de façon détaillé son projet hospitalo-universitaire. La pertinence du projet est un élément très important dans l'évaluation du candidat.

EPREUVE PEDAGOGIQUE

A- Préaudition

Le candidat traite sous forme d'un exposé d'une vingtaine de minutes, et selon les modalités choisies par le candidat et les règles docimologiques en cours, une question destinée à des étudiants de fin de second cycle. Cette question repose sur les chapitres traités dans le cadre du livre du COFER et les questions retenues dans le cadre de l'examen national EDN (connaissances de rang A et B). L'exposé correspond à un plan détaillé sur question tirée au sort. Le candidat dispose d'un temps de préparation d'une heure et en l'absence de tout document complémentaire. L'exposé se fait sous forme de diaporama type powerpoint.

B – Audition

Le candidat traite sous forme d'exposé un sujet en conformité avec son parcours d'enseignement et de recherche. Il s'agit d'un exposé destiné à des rhumatologues à l'image d'une mise au point dans le cadre d'un événement de type congrès national. Le thème de l'exposé sera déterminé au moment du dépôt de dossier de candidature. L'exposé sera préparé en amont de l'audition et présenté sous forme de diapositives type powerpoint. La durée de présentation de l'exposé est d'une trentaine de minutes. En complément de l'exposé il sera remis un texte didactique qui sera soumis pour publication dans la Revue du Rhumatisme.

CONCLUSION

L'évaluation portera au final sur

- La qualité de l'épreuve pédagogique et de l'investissement pédagogique du candidat
- Et le prérequis concernant les titres et travaux du candidat
- Et la pertinence et l'investissement du candidat dans le domaine des activités de diagnostic et de soins
- Et la pertinence, cohérence et intérêt général du projet hospitalo-universitaire